



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2012/01/02**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 25 JANVIER 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**48**

**48**

**35**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**17 janvier 2012**

L'an deux mille douze, le 25 janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 17 janvier 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, PEROT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, VIREVIALLE, FAURILLON, MARCON

Suppléantes : ROBERT

Excusés : Mme JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX  
MM PAMIES, LAKROUF, LAIGNEAU, RIGAUD, CUISSOT

**OBJET : Passation de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de la grange au musée Martin Nadaud – tranche 2, La Martinèche, commune de Soubrebost**

Le Président rappelle que le Conseil communautaire par délibération n°2011/05/02 du 30 mai 2011, a attribué le marché de travaux d'aménagement de la grange au musée Martin Nadaud. Ce marché n°2011-10 comprend 9 lots et a été passé en procédure adaptée (articles 26-II et 28 du code des marchés publics). Il s'agit de créer un accueil-boutique plus important au rez-de-chaussée et une salle d'animations au 1<sup>er</sup> niveau de la grange. La durée d'exécution est de 8 mois.

Le montant total du marché est de 169 108,95 € HT.

Le Président informe que le chantier actuel avance conformément au planning d'exécution initial, mais que des contraintes d'aménagement intérieur et extérieur sont apparues en cours de chantier.

En concertation avec la maîtrise d'œuvre, il est ainsi proposé au Conseil de passer un premier avenant au marché sur les lots suivants :

- Lot n°1 « maçonnerie » : compléments de marches en raison de problèmes de niveau extérieur ; compléments de décaissement en raison de la découverte de rochers ; pose de drains et caniveaux devant les seuils de portes extérieurs en raison de problèmes de niveau avec la cour intérieure ; réservations complémentaires pour réseaux dans tranchée commune.

- Lot n°4 « menuiseries intérieures et extérieures bois » : suppression d'une porte pour le sanitaire pour des problèmes d'espace ; agrandissement et adaptation des rangements de la banque d'accueil ; adaptation de la configuration d'un placard et de rayonnages de rangement ; installation d'une estrade démontable.

- Lot n°6 : « électricité – chauffage – alarme » : frais de câblage supplémentaire pour installation postérieure d'une vidéo-protection dans les deux salles et en façade, avant finitions, et ajustement pour alimentation électrique du monte-personnes.

- Lot n°8 : « plomberie-sanitaire » : modification du meuble de rangement dans le sanitaire sous lave-mains.

Le Président expose ensuite au Conseil les incidences financières pour les lots du marché concernés et le nouveau montant du marché après avenant.

Un tableau récapitulatif est joint à la présente délibération.

La passation de l'avenant n°1 au marché entraîne une plus-value de 5 523,41, soit 3,27 % du montant HT du marché initial.

Le montant total du marché (9 lots) serait donc porté de 169 108,95 € HT à 174 632,36 € HT soit 208 86,30 € TTC.

Afin de ne pas pénaliser l'avancement du chantier et de préparer au mieux les futurs aménagements du site, le Président demande donc au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la passation de cet avenant n°1.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Accepte la proposition d'un avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de la grange au musée Martin Nadaud comprenant un avenant:
  - au lot n°2 « maçonnerie », d'un montant de + 2 317,62 € HT (soit + 2 771,87 € TTC), représentant + 3,14 du montant initial HT du marché de ce lot.
  - Au lot n°4 « menuiseries intérieures et extérieures bois », d'un montant de + 1980,00 € HT (soit + 2 368,08 € TTC), représentant + 11,80 % du montant initial HT du marché de ce lot.
  - Au lot n°6 « électricité – chauffage - alarme », d'un montant de + 756,29 € HT (soit + 904,52 € TTC), représentant +3,94 % du montant initial HT du marché de ce lot.
  - Au lot n°8 « plomberie - sanitaire », d'un montant de 469,50 € HT (soit + 561,52 € TTC), représentant + 27,5 % du montant initial HT du marché de ce lot.

- Dit que cet avenant n°1 entraîne une plus value totale de 5 523,41 € (+ 6 605,00 € TTC) au montant total du marché (9 lots), ce qui représente + 3,27 % du montant total HT initial du marché.
- Autorise le Président à signer puis à notifier les avenants aux entreprises.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **1 ABSTENTION**

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourganeuf, le 26 janvier 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD